

EURE ET LOIR
COMMUNE DE MONTIGNY LE GANNELON

ARRETE DE MISE EN EAUX BASSES

Le Maire de la commune de Montigny-le-Gannelon,

Vu le code général des collectivités territoriales article L 2212-2,
Vu l'article L.215-12 du code de l'environnement,
Vu la demande de plusieurs riverains qui ont des travaux d'entretien à effectuer
Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure et Loir, Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité en date du 25 octobre 2016,
Considérant qu'il est nécessaire de mettre le Loir en eaux basses afin de permettre aux riverains d'effectuer leurs travaux d'entretien de berges,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre des travaux d'entretien de berges sollicités par plusieurs riverains, le Loir sera mis en eaux basses du lundi 31 octobre au dimanche 13 novembre 2016

ARTICLE 2 : Les vannes seront ouvertes suffisamment lentement pour que la faune puisse migrer vers des zones où la lame d'eau restera compatible avec la vie piscicole.

ARTICLE 3 : Les vannes seront refermées suffisamment lentement pour garantir à tout moment à l'aval un débit compatible avec la vie piscicole.

ARTICLE 4 : Le service gestion des risques, de l'eau et de la biodiversité de la D.D.T. ou l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A.) seront immédiatement informés de tout incident affectant la vie piscicole au cours de la mise en eaux basses.

ARTICLE 5 : conformément à l'article R 436-12 du code de l'environnement, la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique devra être informée au moins huit jours à l'avance de l'ouverture des vannes.

ARTICLE 6 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le sous-préfet de Châteaudun
Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur départemental des Territoires de l'Eure-et-Loir
- M. le Maire de Cloyes-sur-le-Loir
- Mme. le Maire de Saint Hilaire-sur-Yerre
- M. le Maire de Douy
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Cloyes-sur-le-Loir
- M. Bourgeon, propriétaire du moulin de Montigny

Fait à Montigny-le-Gannelon, le 27 octobre 2016

Le Maire,
Christian Hamet

